

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Rapporteur : Xavier PARIS**

**Objet : Cession à la ville à titre gracieux de la tente SAFARI LODGE**

Date de la convocation des membres : 18 septembre 2024

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRAS
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRAS
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Kevin LANGLADE, conseiller municipal
- Olivier PAINCHAULT, conseiller municipal
- Michel CARRARA, Parc la Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Cyrille CARRERE, Agent immobilier
- Christel SANCHE, commerçante
- Paquito SANCHEZ, commerçant

**Absents excusés :**

- Jean-Pierre PETIT- donne procuration à Xavier PARIS
- Sandra PEIGNON
- Grégory DEBORD

Tel que défini dans la convention pluriannuelle entre la ville de Gujan-Mestras et TERRA OSTRAS, le Camping de Verdalle s'engage à réserver au maximum 4 emplacements électrifiés à titre gratuit au bénéfice de la ville pour l'hébergement des maîtres-nageurs sauveteurs durant la période estivale de surveillance de la plage de la Hume.

La tente Safari Lodge achetée il y a 11 ans nécessite une rénovation. En parallèle, nous constatons une demande accrue des réservations pour les emplacements nus et une baisse de la demande de réservation pour le locatif.

Il a donc été proposé pour l'hébergement estival des maîtres-nageurs sauveteurs de mettre à disposition l'emplacement de la tente Safari et de céder à la ville et à titre gracieux cette dernière. La ville aura en charge l'entretien de la tente.

En contrepartie, TERRA OSTRA pourra commercialiser les 4 emplacements précédemment bloqués pour les Maîtres-nageurs sauveteurs.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Céder à la ville de Gujan-Mestras et à titre gracieux, la tente SAFARI LODGE en l'état à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de TERRA OSTRA

